F I C H E D E D O N N É E S D E S É C U R I T É

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

DETARDOUX

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DETARDOUX
Code du produit	8038
UFI	AS00-A0X5-X00U-UKR2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Menegalli SA M. Orlando Menegalli Av. de Provence 10 1007 Lausanne Tel: 021 310.11.00 Mail: info@menegalli.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse (www.toxi.ch) Numéro d'urgence 24h/24h: 145 (de l'étranger:+41 44 251 51 51) Cas non urgents: +41 44 251 66 66
Date de révision	03.02.2022
Version	008

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P280 Portez des vêtements de protection à manches longues, des lunettes et des gants et une protection du visage en cas de risque d'éclabussure. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Informations supplémentaires	EUH208: Contient du 2-methylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Identificateur de produit	Alkylethoxylate, No.-CAS 68131-39-5 Alkylsulfate de sodium, No.-CAS 126-92-1, No.-CE 204-812-8, No REACH 01-2119971586-23
2.3. Autres dangers	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Alkylethoxylate	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 68131-39-5
Alkylsulfate de sodium	1% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 126-92-1 No.-CE: 204-812-8 No REACH: 01-2119971586-23
Isopropanol	1% - 5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
Citric acid monohydrate	1% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 5949-29-1 No.-CE: 201-069-1
2-methylisothiazol-3(2H)-one	< 1%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH071 [Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,0015 %] , Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 2682-20-4 No.-CE: 220-239-6 No.-Index: 613-326-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas de précautions spéciales. Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	N'importe lequel. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	pas connue Jet d'eau à grand débit.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte. Rincer abondamment avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Classe de stockage:12. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	400 ppm STEL [KZGW] 1000 mg/m3 STEL [KZGW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 500 mg/m3 TWA [MAK]
2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	0.4 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation

adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire — Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains — Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gant en nitrile extra forte, épaisseur de matériau 0,2 mm Temps de percée: >= 30 min. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection des yeux — Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps — Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques — Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement — S’assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Douce.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d’ébullition ou point initial / intervalle d’ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d’explosion:	Non déterminé.
Point d’éclair:	Non déterminé.
Température d’auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	3
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.02 g/ml
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	pas applicable (liquid)

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec: alcalies (bases). La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Alcalis Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	**Alkylethoxylate (CAS 68131-39-5)** Dermal LD50 Rabbit = 2500 mg/kg (NZ_CCID) Oral LD50 Rat = 1600 mg/kg (NZ_CCID) **Alkylsulfate de sodium (CAS 126-92-1)** DL50/orale/rat = 4000 mg/kg. **Isopropanol (CAS 67-63-0)** Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 10000 ppm 6 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS) **2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)** Dermal LD50 Rabbit = 200 mg/kg (NLM_HSDB) Inhalation LC50 Rat = 0.11 mg/L 4 h(EU_CLH) Oral LD50 Rat 232 - 249 mg/kg (EU_CLH) Oral LD50 Rat = 120 mg/kg (EU_CLH)
Corrosion/irritation cutanée	Irritation légère de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.
Danger par aspiration	La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme dangereux pour l'aspiration.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Peut changer le pH de l'eau.
Alkylethoxylate (CAS 68131-39-5)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15 (DID no 028 mean value C<14, DID no 029 mean value C>14), >6-9 ethoxylated units)) Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15, >30 ethoxylated units)) Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15, >20-30 ethoxylated units)) Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15, >12/20 ethoxylated units)) Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15, >9-12 ethoxylated units)) Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15, 2-6 ethoxylated units) predominantly linear)
Isopropanol (CAS 67-63-0)	
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID) EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L (IUCLID)
2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

12.2. Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD approprié. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. OMoD Code des déchets pour les quantités résiduelles: 16 10 03 [ds] Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: agents de surface non ioniques <5%: agents de surface anioniques agents de conservation, parfums Fragrances allergisantes: dl-Citronellol, Geraniol, Linalool Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 12. (CH) VOC (CH) = 2.914
Alkylsulfate de sodium (CAS 126-92-1)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Isopropanol (CAS 67-63-0)	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	99 w/w% Sunset Date: 06/30/2026
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 4
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2905.1290
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 9 Product type: 10 Product type: 11 Product type: 12

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU Commission Implementing Decision 2019/2029/EU Commission Implementing Decision 2019/2030/EU Commission Implementing Decision 2020/106/EU Commission Implementing Decision 2021/754/EU) 2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU Commission Implementing Decision 2019/2029/EU Commission Implementing Decision 2019/2030/EU Commission Implementing Regulation 2020/1991/EU, listed under perform-IPA product family DEC-AHOL® product Family Lyso IPA Surface Disinfection product family) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU Commission Implementing Decision 2019/2029/EU Commission Implementing Decision 2019/2030/EU Commission Implementing Regulation 2020/1991/EU, listed under perform-IPA product family Lyso IPA Surface Disinfection product family)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Citric acid monohydrate (CAS 5949-29-1)	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Other Limitations and Requirements	Prohibited in oral products and eye products
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)	
TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	95 w/w% Sunset Date: 09/30/2026 950 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 950 g/kg Sunset Date: 03/31/2029
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 13 Product Type: 11 Product Type: 12
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration	0.0015 % MAC (rinse-off products the use of the mixture of Methylchloroisothiazolinone (and) Methylisothiazolinone is incompatible with the use of Methylisothiazolinone alone in the same product)
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	341 Product type 6, 11, 12, 13 (220-239-6)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 9 Product type: 10 Product type: 22
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	13 - Working or cutting fluid preservatives (Commission Implementing Regulation 2015/1726/EU) 12 - Slimicides (Commission Implementing Regulation 2017/2004/EU) 11 - Preservatives for liquid-cooling and processing systems (Commission Implementing Regulation 2017/1278/EU)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 8, 13, 16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CED: Code du catalogue européen de déchet
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H330: Mortel par inhalation. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.